



Association Ecole de Musique de BASSENS

Année 2023/24

Téléphone : 05 57 80 81 65 (répondeur)

Mail : ecolemusiquebassens@gmail.com Directeur : Jean-Philippe DUMOULIN

Les **adhésions et inscriptions** auront lieu du 11 au 15 septembre à l'école de musique (bureau du directeur) pour un début des cours le lundi 05 octobre. Comme à l'accoutumée, l'accueil sera assuré par le responsable et des membres du Conseil d'administration.

ATTENTION : date limite pour s'inscrire : Le vendredi 23 SEPTEMBRE 2023

POUR LES ANCIENS ÉLÈVES

Le lundi 11 septembre entre 15h et 18h 30

Le mardi 12 septembre entre 15h et 18h 30

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES BASSENAIS

Le mercredi 13 septembre entre 15h et 18h 30

Le jeudi 14 septembre entre 15h et 18h 30

POUR LES « HORS COMMUNE », en fonction des places disponibles

Le vendredi 15 septembre entre 15h et 18h 30

Pour s'inscrire à l'école, il faudra être muni :

- De la carte 2022/23 (pour les anciens élèves)
- * D'un moyen de paiement pour l'adhésion (pas de carte bancaire)
- * D'un RIB si vous choisissez le paiement par prélèvements
- * D'une attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident)
- D'une photo pour les nouveaux inscrits
- ** D'un justificatif de domicile pour les Bassenais
- *Éventuellement d'un coupon mairie de 50€ **

L'inscription sera effective lorsque l'ensemble des documents* aura été fourni. Pour bénéficier du tarif « commune » il faut obligatoirement produire un justificatif de domicile au moment de l'inscription.

Modalités de paiement : opter pour paiement de la globalité (paiement annuel) ou prélèvements - trimestriels ou mensuels. Nous ne prenons pas les chèques vacances.

Les tarifs figurent au verso.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute année commencée est due.

ADHÉSION ANNUELLE à l'ordre de « École de Musique de Bassens » :

26 € pour un adulte et pour un premier enfant d'une famille)

18 € (pour le deuxième ENFANT et les autres ENFANTS...)

***Les coupons « mairie »** : cette année encore les jeunes mineurs de BASSENS pourront bénéficier d'une aide « mairie » de 50€ pour une inscription dans une association de leur choix. Retirer les coupons au service de la vie associative aux Griffons (présenter : livret de famille, carte d'identité du parent demandeur et justificatif de domicile)

L'école est fermée en juillet et en août mais vous pourrez entrer en contact avec un responsable dès le mardi 5 septembre.

Tournez SVP >